Image not found or type unknown

UNE AIDE EN URGENCE SVP !!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!

Par **Sila75010**, le **18/04/2011** à **20:10**

Bonjour,

Voila je vous expose mon problème car c'est très délicat.
Mon mari travaillant au noir depuis 3 mois n'a toujours pas été payer et n'a toujours pas signer de contrat.
Après plusieurs promesses de paye de son employeur à ce jour mon mari n'a pas toucher un seule euro pour les jours et les horaires effectuer, sachant qu'il est chauffeur livreur il n'a aucune couverture en cas d'accidents certains jours il travail plus de 10 heure dans la journée enfin c'est un calvaire car nous ne savons pas vers qui nous tourner, quels recours faut-il engendrer? Que devenons faire s'il vous plait?

Aura - t - il des droits sachant qu'il à travailler au noir ?
Ses droits seront - il identique à un salarié déclarer ?

Merci d'avance.
cordialement.

Par **Claralea**, le **18/04/2011** à **20:38**

Bonsoir, il faut que votre mari réunisse toutes les preuves qu'il peut concernant ces 3 mois de travail non payé et sans avoir signé de contrat (attestation de collegue, de client...)

Une fois qu'il a toutes ses preuves, il peut aussi prevenir son patron que s'il ne le paie pas et ne lui fait pas signer son contrat, il l'attaque en justice. Ca le fera peut etre reagir.

S'il ne reagit pas, que votre mari aille au prud'homme avec ses preuves.

Par **P.M.**, le **18/04/2011** à **20:40**

Bonjour,
Il faudrait savoir si le travailleur a la preuve d'avoir travaillé pour cet employeur et des horaires pratiqués car il pourrait saisir le Conseil de Prud'Hommes et même déposer plainte pour travail dissimulé...

Par **Sila75010**, le **18/04/2011** à **20:55**

OK merci c trés gentil j'en prend notes !

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés